

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LEZE ARIEGE  
HAUTE-GARONNE**

**Nombre de membres**

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	36	40

**N° 261/2017**

**OBJET : Marché de gestion des stations d'épuration et des postes de relèvement-refoulement - Proposition d'avenant n°6**

**L'an deux mille dix-sept et le 11 décembre à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 4 décembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Nadia ESTANG, Pierrette HENDRICK, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Chantal LAVAIL, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Joëlle TEISSIER, Danielle TENSA,

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Jean DELCASSE, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Patrick DISSEGNA, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MAGGIOLO, René MARCHAND, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATIONS :** Monsieur Pascal BAYONI donne procuration à Monsieur Dominique BLANCHOT, Monsieur Jean CHENIN à Madame Pierrette HENDRICK, Madame Sylvie BOUTILLIER à Madame Joëlle TEISSIER, Madame Monique COURBIERES à Monsieur Jean-Louis REMY.

**ABSENTS EXCUSES :** Messieurs Michel COURTIADÉ, Sébastien VINCINI.

**ABSENTS NON EXCUSES :** Messieurs Jean-Pierre BASTIANI, Pierre-Yves CAILLAT, Nicolas GILABERT, Serge MARQUIER, Daniel ONEDA, Alain PEREZ.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Madame Nadine BARRE a été nommée secrétaire de séance.**

Monsieur le Président rappelle la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées sur la commune de Grépiac – grand rue Saint Martin, impasse du vieux port et chemin de la Pigeonnière (raccordement de 15 habitations au total). Il précise que ces travaux ont nécessité la création d'un poste de refoulement, positionné sous voirie communale, chemin de la Pigeonnière.

Ces travaux étant désormais terminés, le poste de refoulement doit être ajouté aux ouvrages pour gestion par l'exploitant actuel, VEOLIA EAU à compter du 12 décembre 2017.

Ainsi une proposition d'avenant au contrat actuellement en cours avec VEOLIA a été proposé et présenté aux membres de la CAO :

- coût annuel de la prestation ajoutée de 1163 € HT (soit 96.91 € HT/mois) ;
- incidence financière sur le montant global du marché de +0.24 %.

La nouvelle mensualité à compter du 12/12/17 sera de 21 692.75 € HT.

Il précise que les membres de la CAO ont émis un avis favorable sur cette proposition d'avenant n°6 lors de la séance du 07 décembre 2017.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

**PREND ACTE** de l'avis favorable des membres de la CAO,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°6.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS